



CONVENTION DE MANDAT N° (Indiquer votre n° dossier et/ou n° devis site)
Pour acquisition d'un véhicule neuf provenant de l'Union Européenne.
 (Selon conditions générales reproduites au verso)

Nom du Mandant : _____ Prénom : _____
 Adresse : _____
 Code postal : _____ Ville : _____ Tél. dom. : _____
 Mobile : _____ Tél. travail : _____ Autre : _____
 E-mail : _____ Profession : _____

Pièces jointes : Copie de pièce d'identité **en cours de validité recto – verso** Copie de passeport Justificatif de domicile
 + Copie Kbis pour entreprise

Le Client ci-dessus donne l'exclusivité de ce Mandat à la Société AUTO CONFIANCE 25 de Montbéliard, d'acquérir et de régler en son nom, le véhicule dont les caractéristiques et le prix sont stipulés ci-dessous.

DESCRIPTION DU VÉHICULE CHOISI :

Finition d'origine d'après offre N° _____ en cours de validité du : ____ / ____ / ____ (préciser la date du devis)
 Marque : _____ Modèle : _____ Finition : _____ Moteur : _____
 Année modèle : _____ CV : _____ Nombre de portes : _____ Teinte extérieure : _____
 Teinte intérieure : _____ Prix de base Auto Confiance 25 : _____ € TTC
 Options :

1	_____	au prix de _____	€ TTC
2	_____	au prix de _____	€ TTC
3	_____	au prix de _____	€ TTC
4	_____	au prix de _____	€ TTC
5	_____	au prix de _____	€ TTC
6	_____	au prix de _____	€ TTC
7	_____	au prix de _____	€ TTC
8	_____	au prix de _____	€ TTC

Prix total avec options (hors frais d'immatriculation) : _____ € TTC

LIEU DE LIVRAISON (possibilité de modifier le mode de livraison en cours de commande) :

A nos locaux de Montbéliard sans frais supplémentaire
 Livraison à domicile moyennant un forfait de _____ € ([voir tarifs livraison à domicile](#))

ACOMPTE :

– Pour valider votre commande, un acompte de 10% du prix total est à verser par virement bancaire ou par chèque à l'ordre d' **Auto Confiance 25**.
 Un accusé de réception et une confirmation de mandat seront adressés aussitôt au mandant.
 – Cette somme viendra en déduction du prix de vente au jour de livraison.

RÈGLEMENT À LA LIVRAISON :

- Par chèque de banque uniquement au jour de la livraison à nos locaux de Montbéliard à l'ordre de la société Auto Confiance 25
 Par Virement bancaire 2 jours ouvrés avant la livraison à l'ordre de la société **AUTO CONFIANCE 25**.

Dans le cas d'une livraison à domicile, le règlement devra déjà être effectué avant l'enlèvement du véhicule à nos locaux de Montbéliard.

EXTENSION DE GARANTIE :

Tous les véhicules neufs proposés par Auto Confiance 25 profitent de la garantie constructeur au même titre qu'un véhicule acheté en concession française.

Pour continuer à protéger votre véhicule au fil des années et grâce à notre partenaire assureur, vous pouvez souscrire à la livraison à une extension de garantie tout risque, cessible, pièces et main d'œuvre qui commencera dès la fin de votre garantie constructeur. Cette assurance comprend également l'assistance, dépannage, remorquage et prêt de véhicule de remplacement (détail de garantie remise sur demande). Cocher l'option choisie :

- Pour les véhicules de tourisme thermique : 1 an à **350 €** 2 ans à **700 €** 3 ans à **1050€**
- Pour les véhicules de tourisme hybride et électrique: 1 an à **400€** 2 ans à **800€** 3 ans à **1200€**
- Pour **500 € / an** (véhicule utilitaire/monospace 7 places et plus/ ou 4x4) : Nombre de mois : _____
- Je ne souhaite pas prendre d'extension de garantie

– **CRÉDIT** : oui non (sous réserve d'acceptation de votre dossier par notre partenaire financier, ou par votre propre organisme)

– Exécution immédiate du contrat Exécution différée du contrat à l'issue du délai de rétractation à l'issue des 14 jours.

Selon impératif du constructeur la date de livraison souhaitée par le mandant à nos bureaux de Montbéliard est **prévue** : _____ (nous contacter afin de vous confirmer le délai pour l'offre choisie)

L'acceptation du présent mandat par la **Société AUTO CONFIANCE 25 à Montbéliard** a lieu sous la condition suspensive de la vérification de celui-ci. A défaut, la **Société AUTO CONFIANCE 25** avisera le mandant par lettre recommandée sous quinzaine.

Fait en double exemplaire à _____ le _____

Exemplaire à nous retourner

Le Mandant

“Lu et approuvé bon pour pouvoir et mandat”

La Présidente

**D'AUTO CONFIANCE 25
MME MEDDOUR**

IMPORTANT CONDITIONS GÉNÉRALES

Les photographies illustrant les véhicules sur notre site <http://www.autoconfiance.com> ne font pas partie du champ contractuel.

Le Mandant est informé et accepte que :

–la **Société AUTO CONFIANCE 25** négocie pour son compte, auprès des distributeurs de la marque de toutes entreprises, l'achat du véhicule sus-désigné.

Les véhicules proposés par **AUTO CONFIANCE 25** dans le cadre du Mandat, sur configuration spécifique ou sur disponibilité rapide sont des véhicules neufs ou « 0 KM ».

–la **Société AUTO CONFIANCE 25** agit en son propre nom, en qualité de **mandataire opaque**, selon l'Article 256 bis III 298 sixième-5 bis du CGI.

Le Mandant nous autorise à liquider pour lui la TVA à l'importation. **Il sera remis à la livraison le compte rendu de mandat pour réédition des comptes**. Le Mandant acquitte alors un prix TTC auprès de la **Société AUTO CONFIANCE 25**, et celle-ci se chargera du paiement de la TVA auprès du Trésor Public.

–la **Société AUTO CONFIANCE 25** peut agir sous le régime des intermédiaires transparents. Dans ce cas le Mandant acquittera une somme hors taxe auprès de **AUTO CONFIANCE 25**. Le Mandant reconnaît devoir s'acquitter de la TVA directement auprès du Trésor Public dont il dépend. Le Mandant n'aura aucune démarche à effectuer, nous constituons gratuitement le dossier de demande de quitus fiscal.

Il est rappelé que les modèles en provenance de l'Union Européenne présentent parfois certaines différences d'équipements avec les modèles de mêmes marques et types vendus en France. Le Mandant aura pris connaissance de l'équipement de base et des options possibles par l'offre qu'il aura préalablement reçue à sa demande. Le comparatif indiqué sur les offres sur notre site et devis est à titre indicatif et non contractuel et réalisé par nos services afin d'aider le Mandant dans son comparatif d'offre et de calcul de remise au plus juste. Ne sont pas pris en compte les éléments décoratifs (ex. baguettes chromées, filet de coffre, couleur de surpiqûres...).

AUTO CONFIANCE 25 ne pourra être tenu pour responsable de toute non-conformité au regard du Mandat initial pour une erreur imputable au fabricant. Dans ce cas, **AUTO CONFIANCE 25** entreprendra les négociations nécessaires pour obtenir la livraison du véhicule conforme à l'offre retenue par le Mandant. Les véhicules provenant de l'étranger peuvent avoir une appellation différente. Le Mandant est avisé et accepte de prendre possession de son véhicule selon l'appellation déterminée par le constructeur dans le pays de provenance.

Le véhicule sus-désigné est garanti par le constructeur sur tout son réseau, conformément au carnet de garantie fourni avec le véhicule. (En application de la réglementation européenne (Règlement (CE) n° 1400/2002), tant en France que dans les autres pays de l'Union Européenne).

Le Mandant ne pourrait prétendre à aucun recours contre la **Société AUTO CONFIANCE 25** du fait d'un mauvais usage ou de non-respect des instructions du constructeur dans l'application de la garantie. Conformément aux Articles 92 et 95 du Code de Commerce, la Société reste en droit de faire jouer son droit de rétention et de subordonner la livraison du véhicule au paiement du prix convenu.

L'acceptation du présent mandat par la **Société AUTO CONFIANCE 25** à Montbéliard a lieu sous la condition suspensive de la vérification de celui-ci. A défaut, la **Société AUTO CONFIANCE 25** avisera le mandant par lettre recommandée sous quinzaine.

A la livraison, il sera remis au Mandant : bon de livraison, double de clés et compte rendu de mandat. Le carnet d'entretien (en langue du pays de provenance) sera remis par la suite en échange d'une copie de la carte grise définitive au nom du mandant. **La notice d'utilisation en langue française sera remise gratuitement sous format électronique. Néanmoins, si le Mandant la souhaite sous forme papier, elle pourra lui être commandée à sa demande, et sera facturée selon la marque entre 50€ et 150 € frais d'expédition inclus.**

Le Mandant s'oblige irrévocablement :

–à donner l'exclusivité à la **Société AUTO CONFIANCE 25** de son mandat de recherche, qu'il aura adressé par courriel ou fax ou poste, selon les conditions générales lues, approuvées, signées et retournées par celui-ci.

– à prendre possession du véhicule dans les cinq jours maximum après notification par le Mandataire.

–à régler, au plus tard au moment de la livraison à nos locaux, le solde du prix uniquement par chèque de banque. Si le Client décide de faire un virement bancaire, il devra l'effectuer obligatoirement 48 heures avant livraison (jours ouvrés).

–à supporter dès la livraison tous les risques, de quelque nature qu'ils soient, afférents à la propriété ou à la garde du véhicule : lorsque le Client provoque des immobilisations de capitaux, il supportera en sus une pénalité calculée sur les sommes échues au taux de 3 fois le taux de l'intérêt légal en vigueur (sauf cas de force majeure et sur présentation de justificatif à l'appui). Les intérêts de retard de paiement s'appliqueront à compter du premier jour qui suit, et ce jusqu'à la date du règlement effectif considérée comme telle par l'inscription au crédit de notre compte bancaire. A ces intérêts de retard sera ajoutés la TVA au taux légal.

Prix

Le Prix comprend le transport du pays d'origine à Montbéliard, les frais bancaires, le déparaffinage, le nettoyage, contrôle et préparation, le certificat de conformité, l'immatriculation éventuelle dans son pays de provenance, **la TVA acquittée en France ainsi que la commission d'AUTO CONFIANCE 25.**

(Ne sont pas inclus : CPI W et son éventuel renouvellement **et/ou** CPI définitif à acquitter par le Mandant au coût fixé par les conseillers régionaux, **Ecotaxe** (d'après calcul mis en vigueur par L'Etat à l'émission de votre carte grise), plaques d'immatriculation définitive, carburant et hors attestation d'identification pour véhicule utilitaire). Le taux de CO2, le montant et le poids du véhicule sont donnés à titre indicatif sans valeur contractuelle. Le montant de l'écotaxe appliqué par l'Etat sera celui en vigueur à la date de traitement par l'ANTS (Agence Nationale des Titres Sécurisés). En fonction de l'équipement et/ou options sélectionné(es), le taux de rejet de CO2 ainsi que le poids du véhicule peuvent varier et par conséquent, engendrer une hausse de l'écotaxe. Il en sera de même dans le cas d'une nouvelle homologation imposée par le constructeur durant la production du véhicule.

Prime à la conversion et bonus écologique

La prime à la conversion et/ou le bonus écologique peuvent vous être accordé pour l'acquisition d'un véhicule neuf sous condition d'éligibilité.

Le mandant pourra connaître les conditions actualisées sur le site du Ministère de la Transition écologique et solidaire : <https://www.primealaconversion.gouv.fr/dboneco/accueil/>. L'équipe AUTO CONFIANCE 25 reste à votre écoute pour toute question et aide au reversement de la prime.

AUTO CONFIANCE 25 gère votre dossier d'immatriculation provisoire et définitive et éventuellement de quitus fiscal moyennant un forfait de 100€ hors coût de carte grise. Ce forfait inclus le Certificat Provisoire d'Immatriculation, les plaques minéralogiques et leur pose ainsi que 5L de carburant.

Dès lors que le dossier de demande de quitus fiscal est remis au Trésor Public et/ou d'immatriculation définitive est remis à l'A.N.T.S. (Agence Nationale des Titres Sécurisés), AUTO CONFIANCE 25 ne peut être tenu aucunement responsable pour tout retard et impératif d'exécution par les services administratifs publics.

Le prix de vente annoncé est celui qui est applicable au moment de la commande.

En cas de changement des conditions du présent contrat, pour raisons autres que les changements imposés par le constructeur, le Mandataire propose au Mandant de nouvelles conditions actualisées. Le Mandant pourra les accepter ou les refuser.

– S'il accepte, le Mandant devra aussitôt faire parvenir une confirmation écrite en précisant toutes modifications au précédent contrat qui sera évidemment annulé.

– S'il refuse, le Mandataire lui restituera la provision versée sans autres frais ni indemnités (une annulation par courrier recommandé devra nous parvenir).

45 Avenue Chabaud Latour – 25200 Montbéliard – tél. 03 81 32 28 70

Site Web www.autoconfiance.com – E-mail contact@autoconfiance.com

N° SIRET 390 195 808 00014 – Code APE: 4511Z – N° SIREN FR 390 1955808 – S.A.S. au capital de 150.000 EUROS

Dans le cas où une augmentation de tarif constructeur ou une modification de condition interviendrait entre la date d'envoi de l'offre, la Convention de Mandat d'**AUTO CONFIANCE 25** et la date de réception de ladite convention retournée par le Client, **AUTO CONFIANCE 25** ne pourra être tenu d'honorer le présent Contrat.

Délai

–Les délais de livraison du Mandataire sont indicatifs et correspondent à ceux communiqués par les constructeurs. Il sera de 2 à 6 semaines pour vous servir sur nos dispos rapides et de 4 à 10 mois pour une commande sur production usine réelle et spécifique. Les décisions de modifications de finition et d'ordination des véhicules ou autres contraintes de production usine, décidées ou subies par le constructeur ne peuvent faire l'objet d'une annulation. En effet, **AUTO CONFIANCE 25** ne peut être tenu responsable de ces changements car les constructeurs informent qu'ils sont libres de modifier sans préavis les caractéristiques et l'ordination de programme de leurs véhicules.

–Le Mandant peut dénoncer la Convention de Mandat par lettre recommandée et avis de réception en cas de dépassement de la date de livraison excédant 7 jours **et non dû** à un cas de force majeure. (Grèves, catastrophe naturelle, blocage du système informatique du S.I.V (Service d'Immatriculation des Véhicules) cas d'incendie, d'inondation, conflit de travail chez le constructeur, ses sous-traitants ou transporteurs ou retards de production pour raisons techniques, problèmes de qualité et de programmation ou autres).

Après réception de la dénonciation, le Mandant accepte expressément de ne pouvoir prétendre à ce droit, **dans le cas précis où le véhicule ordonné est arrivé physiquement en concession étrangère.**

Garantie totale du constructeur :

Pour un véhicule importé, la garantie constructeur est valable dans les pays cités sur le carnet de garantie au même titre qu'un véhicule acheté chez un concessionnaire français. L'entretien s'effectue chez un agent ou le concessionnaire de la marque de votre véhicule ; un éventuel refus de leur part de le prendre en charge au titre de la garantie ou pour un entretien normal, va à l'encontre de la Charte Européenne des constructeurs automobiles et, est légalement répréhensible. Règlement (CE) n° 1400/2002), tant en France que dans les autres pays de l'Union Européenne.

Refus de livraison

En cas de refus par le Client de prendre possession du véhicule ou de régler le prix convenu lors de la livraison, pour quelque motif que ce soit, autre qu'une faute de la Société, cette dernière pourra déposer le véhicule dans ses locaux aux frais du Client pour parking, et poursuivre l'exécution des obligations du Client, si nécessaire par la voie judiciaire. Les modifications apportées et/ou imposées par le constructeur ne peuvent faire l'objet d'une résiliation.

Au titre du mandat et à l'exception des cas où le mandat est signé et/ ou déposé par le Mandant dans les locaux d'Auto Confiance 25, le Mandant dispose du droit de retour de 14 jours francs à compter de la date de livraison du véhicule. Il peut choisir de renoncer à son droit de rétractation pour permettre à Auto Confiance 25 d'appliquer immédiatement son ordre de commande dans le cas d'une production réelle et spécifique.

Pour en faire usage, le Mandant doit notifier à Auto Confiance 25 sa volonté d'exercer son droit de rétractation, en courrier RAR. L'exercice de ce droit de rétractation est soumis aux conditions cumulatives suivantes:

- Le véhicule ne devra en aucun cas être endommagé et/ou accidenté;
- Le kilométrage réalisé depuis la date de livraison n'excède pas 80 kilomètres;
- Le véhicule est restitué aux frais du Mandant au bureau de Montbéliard, ces frais sont compris entre 600€ et 1000€ selon la région;
- Tous les documents accompagnant le véhicule sont à restituer sans être aucunement modifiés;
- Le véhicule ne devra pas faire l'objet de pose d'accessoire(s) ou de personnalisation(s) ;

Sous réserve du respect des conditions ci-dessus, Auto Confiance 25 s'engage à rembourser au Mandant, dans un délai de 30 jours à dater de la reprise du véhicule, la totalité des sommes versées au titre de l'achat du véhicule (à l'exception des taxes reversées à l'état).

L'Article L 121-20-2 déroge toutefois à ce principe. En effet, le délai de rétractation ne peut être exercé pour les contrats de fourniture de biens confectionnés selon les spécifications du consommateur ou nettement personnalisés.

Crédit

Dans le cas où le Client déclarerait vouloir régler le prix au moyen d'un prêt personnel, la commande ne prendra effet qu'après versement de l'acompte et confirmation par le Client de l'obtention du prêt sollicité, conformément à la législation en vigueur.

Nos partenaires, CETELEM AUTOMOBILES, et LENBOX, pourront répondre à votre demande de financement. **Renseignements sur notre site www.autoconfiance.com ou au 03.81.32.28.70.**

Acompte

Tout acompte versé peut être déposé sur un compte bloqué en banque, les frais de garantie bancaire étant à la charge du Mandant.

L'acompte restera acquis à la Société, à titre d'indemnité, en cas de désistement ou d'annulation de commande par le Client, lorsque celui-ci aura donné son accord et fait réserver son véhicule. Le Mandant déclare avoir pris parfaite connaissance des paragraphes ci-dessus et les approuve sans réserve.

En cas de réclamation, le client consommateur doit dans un premier temps s'adresser au vendeur.

En second recours, il peut s'adresser au médiateur du Conseil national des professions de l'automobile (CNPA) :

- par courrier, au moyen d'un formulaire de saisine téléchargeable sur le site du médiateur, à l'adresse :
M. le médiateur du Conseil national des professions de l'automobile (CNPA)
43 bis route de Vaugirard - CS 80016 - 92197 MEUDON CEDEX
- sur son site internet : www.mediateur-cnpa.fr

L'affaire peut également être portée devant le tribunal compétent.